



7a2-2

Plan des Servitudes
d'utilité publique
planche 2/2

VU pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du
Arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme

A5	Servitudes pour le projet des ramonées publiques : - aménagement (Plan Sanction d'az plus d'usage, à usage estiva).		AS1	Servitudes d'usage de l'agriculture, de la protection des zones publiques et autres.	
EL1	Servitudes de protection des bords de mer.		EL9	Servitudes de passage des pontons sur le littoral.	
I4	Servitudes relatives à l'établissement des aménagements électriques.				

INFO UTIL.	ZONES DE PREUPTIONS	
-------------------	----------------------------	--

Délimitation des secteurs concernés par les risques inondation
Les zones inondables sont caractérisées en bleu.
Lits correspondant au lit majeur en bleu clair,
au lit moyen en bleu intermédiaire,
au lit mineur en bleu foncé des cours d'eau.
SOURCE : atlas des zones inondables de Haute-Corse (cabinet d'étude CAREX)

